

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2003 B 06158

Numéro SIREN : 399 164 458

Nom ou dénomination : AEC

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt 1509



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2024000049**

Dépôt n° : 2024/1509

Le: 11 janvier 2024

REÇU



26 DEC. 2023

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTERRE

4 rue Pablo Néruda
92020 Nanterre cedex

Lettre recommandée avec AR

**Objet : REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.**

Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Nanterre,

Par la présente, je soussigné APM SANTE agissant par l'intermédiaire de Monsieur Pierre-Marie VARACHAUD, en sa qualité de président, pour la société AEC SAS dont le siège social est situé à 1 Allée Socrate, Parc de Haute Technologie 92182 ANTONY CEDEX, sollicite de votre part l'autorisation de proroger le délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes du dernier exercice social de ladite société.

Conformément à ses statuts, la société a clôturé son exercice social le 30 juin 2023 et l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels doit se tenir au plus tard le 31 décembre 2023.

Malheureusement, il nous sera impossible de tenir ce délai pour le motif suivant : en raison d'un retard dans l'organisation des travaux de notre commissaire aux comptes, ce dernier n'a pas pu encore finaliser tous ses travaux.

Nous avons l'honneur de vous demander Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Nanterre, de proroger le délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels jusqu'au 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A Antony, le 22 décembre 2023

Pierre-Marie VARACHAUD

Président

AEC
Parc de Haute Technologie d'Antony 2
1, Allée Socrate
92182 ANTONY Cedex
Téléphone : + 33 (0)1.46.11.41.40
Télécopie : + 33 (0)1.49.84.11.08
<http://www.meditbio.com>

Société par Actions Simplifiée
Capital 70.000 €
SIRET 399164 458 00040
APE 8299 Z
TVA intracom. FR 62 399 164 458
Crédit Lyonnais - Evry SDC Evry
IBAN FR60 3000 2005 7300 0000 2962 A 66

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2024000049
Affaire : SAS AEC

ORDONNANCE

Nous, *Laurence Kooy*, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 mars 2024** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **30 juin 2023** de la société requérante **SAS AEC 1 ALLEE SOCRATE PARC DE HAUTE TECHNOLOGIE 92182 ANTONY CEDEX (RCS NANTERRE 399 164 458)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le

Le greffier,
A-Marie Carluéc

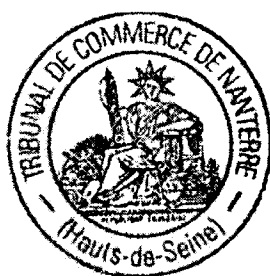


Le juge délégué,

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2024O00049
Nom du dossier	SAS AEC
Délivrée le	11/01/2024

Troisième et dernière page.